

# Cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec

CTE - 023M

C. P.

Document intitulé Consultation  
sur la cible de réduction  
des émissions  
de gaz à effet de serre du Québec

## Mémoire

### MAINTENIR LA CONFIANCE

Mémoire présenté à la Commission des transports et de  
l'environnement

Dans le cadre des consultations particulières et auditions  
publiques sur le document intitulé : *Consultation sur la cible de  
réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec*

**Décembre 2025**



**VIVRE EN VILLE**

la voie des collectivités viables

---

## **MISSION**

Vivre en Ville ouvre la voie aux nécessaires transformations du territoire et de nos milieux de vie.

Notre approche mise sur la sobriété, la proximité et le renforcement des solidarités pour soutenir l'épanouissement de tous et toutes, assurer la vitalité des collectivités, préserver la santé des écosystèmes et traverser les crises.

Depuis près de 30 ans, Vivre en Ville met l'audace, la rigueur et la collaboration au service de l'intérêt collectif. Combinant des compétences variées et complémentaires en aménagement, mobilité, alimentation, habitation et verdissement, son équipe propose des stratégies sensibles à chaque milieu et déclinées à toutes les échelles.

Organisation à but non lucratif, Vivre en Ville est reconnue tant pour sa contribution au débat public que pour ses nombreuses publications et ses activités de formation, de sensibilisation et d'accompagnement, menées partout au Québec.

---

## **CRÉDITS**

### **RECHERCHE ET RÉDACTION**

**Thalie Labonté**, B. Sc. Urb, M. Env., coordonnatrice – Relations stratégiques et communications

**Stéphanie Lopez**, M. SC. ENV., MBA RSE, coordonnatrice – Bâtiments et immobilier durable

**Samuel Pagé-Plouffe**, M. Sc. Pol, directeur – Affaires publiques et gouvernementales

**Jeanne Robin**, M. ATDR, directrice principale

### **COORDINATION**

**Christian Savard**, M. ATDR, directeur général



# Table des matières

<b>Maintenir la confiance</b>	<b>4</b>
Être à la hauteur de nos engagements	4
Répondre aux attentes des citoyens et citoyennes du Québec	5
Sommaire des recommandations	6
<b>Le financement de l'action climatique</b>	<b>9</b>
Réserver tout l'argent de l'action climatique à l'action climatique	9
1,8 milliard \$ à récupérer	9
Que faire des surplus du FECC?	10
Prévoir les conditions d'utilisation du Fonds des générations à des fins de transition climatique	11
Le Fonds vert ne peut financer à lui seul la transition climatique	12
Mettre l'action gouvernementale au service de l'ambition climatique	13
Renforcer le pouvoir d'avis du ministre responsable	13
Évaluer et publier les effets des décisions gouvernementales sur le climat	13
<b>Les cibles à viser</b>	<b>14</b>
Une mise en contexte claire	14
Une analyse économique rassurante	14
Demeurer un partenaire fiable et un gouvernement responsable	14
Accélérer l'atteinte de la carboneutralité et fixer des cibles intermédiaires	16
Se donner des cibles sectorielles	16
Favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du Québec	18
<b>L'approche à adopter</b>	<b>19</b>
Soutenir les réductions d'émissions qui ont un effet positif sur la qualité de vie	19
Arrêter de se concentrer uniquement sur le coût à la tonne	19
Assurer l'abordabilité de la transition climatique grâce à l'aménagement du territoire	20
Intégrer transition climatique et transition énergétique	21
Utiliser à leur plein potentiel les leviers non budgétaires	22
<b>Faire de la transition climatique un véritable projet de société</b>	<b>23</b>



# Maintenir la confiance

Vivre en Ville remercie la Commission des transports et de l'environnement de la recevoir dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé: Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec.

Vivre en Ville s'est déjà prononcé à plusieurs reprises sur la stratégie québécoise de lutte contre les changements climatiques. Ce fut notamment le cas lors de consultations sur les cibles de réduction des émissions, d'abord en 2009 (pour 2020) puis en 2015 (pour 2030). Vivre en Ville a également participé aux consultations sur le Plan d'action sur les changements climatiques en 2012, à celles de la Commission sur les enjeux énergétiques en 2013, à celles visant l'élaboration du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques en 2017, à celles sur le Plan d'électrification et de changements climatiques en 2019 et enfin, en 2020, aux consultations sur le projet de loi n°44 sur la gouvernance climatique.

Dans ce mémoire sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec, Vivre en Ville ne démontrera pas à nouveau pourquoi il est nécessaire et avantageux que le Québec soit un véritable leader de l'action climatique. Les nombreux arguments en faveur d'une action climatique lucide, ambitieuse et efficace ont déjà été amplement présentés par les organisations qui nous ont précédé devant cette commission, et en particulier par le Comité consultatif sur les changements climatiques, créé en 2020 suite à la précédente consultation sur la gouvernance climatique. À lui seul, le document de consultation gouvernemental constitue d'ailleurs un efficace plaidoyer en faveur de la nécessaire transition climatique.

Plutôt que de répéter un argumentaire que cette commission maîtrise déjà bien, nous avons donc choisi, pour répondre aux questions posées, de concentrer ce mémoire sur quelques points précis qui nous apparaissent essentiels pour maintenir la confiance indispensable à la nécessaire transition climatique:

1. Le financement de l'action climatique
2. Les cibles à viser
3. L'approche à adopter

## Être à la hauteur de nos engagements

Impossible de commencer ce mémoire sans saluer la récente réaffirmation par l'Assemblée nationale, à l'unanimité, de l'adhésion du Québec à l'Accord de Paris.

Comme le souligne le document de consultation, bien qu'en tant qu'État fédéré, il n'ait pas eu la possibilité d'être directement partie à l'Accord de Paris, dès 2016, « *le Québec s'est déclaré lié à ce texte, a adhéré à ses principes et à ses objectifs et s'est engagé à en assurer la mise en œuvre dans ses domaines de compétence* ».

Cette déclaration a récemment été réaffirmée à l'occasion des 10 ans de l'Accord de Paris. Le 6 novembre 2025, l'Assemblée nationale a ainsi adopté à l'unanimité la motion suivante:

*«Que l'Assemblée nationale souligne le 10e anniversaire de l'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 par 195 États, qui vise à limiter l'élévation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C;*

*«Que l'Assemblée nationale réaffirme que le gouvernement du Québec demeure pleinement engagé à respecter et à promouvoir les principes et les objectifs de cet accord, soit en poursuivant ses efforts pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C, en renforçant la*



*capacité d'adaptation du Québec et en promouvant les investissements compatibles avec la transition énergétique et la sortie des énergies fossiles;*

*«Que l'Assemblée nationale rappelle que le Québec s'est déclaré lié à l'Accord de Paris en 2016 et qu'il met en œuvre plusieurs des dispositions de cet accord dans ses champs de compétence;*

*«Que l'Assemblée nationale reconnaisse le rôle actif du Québec dans la gouvernance climatique mondiale et s'engage à soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les champs de compétence du Québec.»*

Cette motion unanime, adoptée juste avant la plus récente Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, met aussi en contexte l'actuelle consultation sur la révision de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec.

Au fil des années, le Québec s'est équipé de plusieurs outils au service d'une action climatique efficace: Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, Fonds d'électrification et de changements climatiques, mesures de gouvernance climatique inscrites dans la loi, etc.

La révision de la cible, objet de cette consultation, est une nouvelle occasion de nous montrer à la hauteur des engagements qu'a pris le Québec, devant ses partenaires à l'international, mais aussi avec les parties prenantes de l'action climatique: municipalités locales et régionales, entreprises, citoyennes et citoyens.

## Répondre aux attentes des citoyens et citoyennes du Québec

Année après année, les résultats de l'enquête du groupe de recherche sur la communication marketing climatique pour le Baromètre de l'action climatique montrent une forte adhésion de la population québécoise à l'action climatique. En 2024, 82 % de la population affirmait qu'« *il y a urgence d'agir au Québec contre les changements climatiques* », et la même proportion de 82 % affirmait que « *pour limiter le réchauffement de la planète, il faut réduire immédiatement et drastiquement les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs* » ([Baromètre de l'action climatique 2024](#)).

Ainsi, sans même avoir lu le document de consultation, qui rappelle bien les dommages matériels et humains associés aux changements climatiques ainsi que le réchauffement appréhendé pour le Québec, les citoyens et les citoyennes adhéraient donc à l'engagement du Québec dans l'action climatique. Notons qu'il s'agit là d'une distinction québécoise: dans le reste du Canada, l'adhésion à l'action climatique est nettement moins forte, comme le montrent plusieurs données répertoriées dans [La Différence Québécoise \(La Différence Québécoise, catégorie Environnement\)](#).

Pour en savoir un peu plus sur l'opinion publique actuelle en matière d'action climatique, Vivre en Ville a fait réaliser un sondage en amont des dernières élections municipales. Les résultats montrent une adhésion citoyenne toujours aussi massive à l'action climatique. À moins d'un mois des élections municipales, 81 % des Québécois et des Québécoises estimaient « *important ou très important que leur municipalité agisse pour lutter contre les changements climatiques* » ([Sondage Léger, 6 octobre 2025](#)).

La population québécoise n'est donc pas à convaincre. Concrétiser les ambitions climatiques du Québec, c'est répondre aux attentes des citoyennes et citoyens. À l'inverse, reculer compromettrait la relation de confiance que les gouvernements successifs ont tenté d'établir à travers une gouvernance climatique transparente et crédible.

C'est cette confiance et cette adhésion citoyenne qui sont en jeu dans la présente consultation.



# Sommaire des recommandations

Ce mémoire décline une quinzaine de recommandations portant sur les éléments qui nous apparaissent essentiels pour maintenir la confiance indispensable à la nécessaire transition climatique

## Le financement de l'action climatique

La confiance envers la stratégie climatique du Québec passe d'abord par le maintien des engagements relatifs à l'utilisation des fonds prévus pour financer la transition climatique.

### Recommandation 1

Annuler le virement des surplus passés du Fonds d'électrification et de changements climatiques au Fonds des générations et commencer dès le prochain budget à réinvestir dans la transition climatique le 1,8 milliard \$ qui en a été retranché.

### Recommandation 2

Assujettir strictement à l'atteinte des objectifs du Québec, tant en matière d'atténuation que d'adaptation aux changements climatiques, la possibilité pour le ministre des Finances, prévue aux articles 140 et 141 du projet de loi 7, de virer à d'autres fins les surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

### Recommandation 3

Prévoir les conditions selon lesquelles il pourrait être justifié d'utiliser le Fonds des générations pour réaliser la transition climatique.

### Recommandation 4

Réviser les programmes fonctionnels et techniques et les programmes de financement de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour qu'ils intègrent des exigences de faible empreinte carbone, de sobriété et d'efficacité énergétique et de résilience climatique.

### Recommandation 5

Renforcer le pouvoir d'avis et de recommandation du ministre responsable de la lutte contre les changements climatiques aux autres ministères et aux organismes publics en vue de s'assurer de leur contribution à l'atteinte des cibles.

### Recommandation 6

Assujettir chacune des décisions stratégiques et budgétaires de l'État à une analyse rigoureuse de ses impacts climatiques, via une grille d'analyse dont les résultats seront rendus publics.



## Les cibles à viser

La confiance envers la stratégie climatique du Québec repose sur la détermination d'une trajectoire de réduction des émissions claire et prévisible.

### Recommandation 7

Maintenir l'échéance de 2030 pour la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre prévue par la Loi sur la qualité de l'environnement, et viser une fourchette de réduction de 37,5 % à 45 % par rapport à 1990 pour éviter une pente trop abrupte au-delà de l'horizon 2030.

### Recommandation 8

Planifier l'atteinte de la carboneutralité en 2045.

### Recommandation 9

Fixer dès maintenant des cibles intermédiaires de réduction nette des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 de 60 % en 2035 et de 78 % en 2040.

### Recommandation 10

Pour chaque grand secteur et sous-secteur d'émission, incluant le secteur Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (ATCATF), adopter des cibles de réduction sectorielles et élaborer des feuilles de route sectorielles.

### Recommandation 11

Intensifier la mise en œuvre du Plan pour une économie verte pour favoriser l'atteinte d'une proportion importante de réduction d'émissions sur le territoire du Québec.

## L'approche à adopter

La confiance envers la stratégie climatique du Québec passe aussi par une approche sensible au vécu citoyen et coordonnée avec les autres stratégies gouvernementales, en particulier l'approche énergétique.

### Recommandation 12

Multiplier et intensifier les mesures permettant à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'obtenir des cobénéfices en matière de santé, de qualité de vie, de prospérité.

### Recommandation 13

Financer le développement de milieux de vie durables et résilients qui favorisent l'abordabilité en habitation et en transport.



#### **Recommandation 14**

Intégrer transition climatique et transition énergétique en misant sur une véritable stratégie d'économie d'énergie dans tous les secteurs, en particulier dans le secteur des transports, secteur actuellement dans l'angle mort de la stratégie de sobriété et d'efficacité énergétique.

#### **Recommandation 15**

En plus des leviers financiers disponibles notamment grâce au FECC, mettre à profit les leviers non financiers tels que les lois, règlements, politiques et pratiques gouvernementales, ainsi que l'écofiscalité, pour soutenir la transition climatique.



# Le financement de l'action climatique

La confiance envers la stratégie climatique du Québec passe d'abord par le maintien des engagements relatifs à l'utilisation des fonds prévus pour financer la transition climatique.

## Réserver tout l'argent de l'action climatique à l'action climatique

### 1,8 milliard \$ à récupérer

Cette consultation sur la cible de réduction des émissions s'est ouverte sur une révélation fracassante: une partie de l'argent, récolté principalement via le marché du carbone, qui devait être consacré à soutenir des mesures climatiques, a été utilisée autrement. Un montant astronomique de 1,8 milliard de dollars, qu'on pensait gelé dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), a été réquisitionné à d'autres fins.

C'était déjà un scandale d'avoir retardé la mise en œuvre de la politique-cadre sur les changements climatiques (maintenant Plan pour une économie verte) en conservant des fonds sans les dépenser. Depuis plusieurs années, le milieu environnemental appelait à mettre rapidement cet argent à contribution pour réaliser, tel que prévu, la transition climatique. Voilà que le gouvernement se propose d'annuler cette dette du Québec envers le climat, et de faire tout simplement disparaître près de 2 milliards \$ du périmètre budgétaire de l'action climatique.

La première chose à faire est plutôt d'annuler le virement de ce montant du FECC vers le Fonds des générations et d'investir dès maintenant ce 1,8 milliard dans la transition climatique.

Utiliser l'argent prévu pour la transition climatique pour réaliser la transition climatique est évidemment nécessaire parce que nous savons que cette transition coûtera cher. Se priver de près de 2 milliards \$, en partant, est donc une très mauvaise idée.

Mais au-delà de ce besoin d'argent, la mise en œuvre de la transition climatique exige aussi une grande confiance envers les autorités publiques. Opérer de façon aussi désinvolte un transfert de fonds entre la caisse climatique et n'importe quel autre fonds budgétaire n'est pas de nature à renforcer la confiance. Rappelons-nous que cet argent n'est pas tombé du ciel: il est issu des droits d'émissions achetés par les émetteurs assujettis au marché du carbone.

### La confiance du secteur privé ébranlée

L'annonce que l'argent de la lutte contre les changements climatiques pourrait servir à d'autres fins a suscité une levée de boucliers du milieu entrepreneurial. Ses portes-paroles ont rappelé la législation en vigueur et appelé au maintien de la vocation du FECC dans un texte d'opinion cosigné par le Conseil patronal de l'environnement, le Conseil du patronat, la Fédération des chambres de commerce et Manufacturiers et exportateurs du Québec ([La Presse, 24 novembre](#)).

En commission parlementaire sur le projet de loi n°7, les gens d'affaires se sont à nouveau insurgés contre un détournement inacceptable, soulignant que chaque dollar issu du marché du carbone doit servir à réduire les émissions de GES, pas à combler les trous budgétaires ([La Presse, 27 novembre](#)).



Ultimement, l'argent du FECC a été versé par les Québécoises et Québécois, qui ont adhéré à un système qui augmente – très légèrement – le prix de tous les biens et services carbonodépendants **parce que leur gouvernement leur a garanti une utilisation juste, optimale et rigoureuse de cet argent pour réaliser la transition climatique.**

Quand un gouvernement s'autorise à utiliser cet argent à d'autres fins, il compromet la transition climatique de deux manières: en la privant de moyens financiers, et en minant la confiance envers le marché du carbone et, plus largement, envers les institutions.

### Recommandation 1

Annuler le virement des surplus passés du Fonds d'électrification et de changements climatiques au Fonds des générations et commencer dès le prochain budget à réinvestir dans la transition climatique le 1,8 milliard \$ qui en a été retranché.

## Que faire des surplus du FECC?

Le récent projet de loi 7 – « *visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires* » – donnerait au ministre des Finances la possibilité de récupérer les surplus du FECC pour les utiliser à d'autres fins que la transition climatique. On comprend que le gouvernement veut agir en bon gestionnaire, et éviter de laisser dormir des sommes alors que le budget de l'État est par ailleurs en déficit. Puisqu'il y a un contrat moral en matière d'action climatique, qui veut que l'argent récolté pour le climat serve à agir face aux changements climatiques, il est toutefois nécessaire de baliser rigoureusement cette possibilité.

D'abord, posons-nous la question: pourquoi le FECC serait-il en surplus? Ce fonds réservé à l'action climatique peut se retrouver en surplus pour deux raisons:

- soit les dépenses sont plus faibles que prévu (=on n'investit pas assez dans la transition climatique – c'est ce qui a généré le 1,8 milliard \$ précédemment évoqué);
- soit les revenus sont plus élevés que prévu (=le prix des droits d'émission monte sur le marché du carbone).

Le premier point, qui s'est surtout observé aux débuts du Fonds vert et alors que les gouvernements peinaient encore à reconnaître pleinement l'urgence climatique, devrait être réglé par une utilisation améliorée du FECC. Dans un contexte où, en plus du volet atténuation des changements climatiques, le volet adaptation prend de plus en plus d'importance puisque le Québec vit déjà les conséquences du dérèglement climatique, on peut s'attendre à ce que le risque de dépenses trop faibles soit fortement diminué. Il faudra tout de même maintenir la vigilance.

Le deuxième point est plus subtil. Il est très possible d'assister, à un moment où à un autre, à un emballement du marché du carbone, surtout si les émetteurs assujettis ne parviennent pas à réduire leurs émissions suffisamment rapidement. Si cette situation se produit, que devrions-nous faire? Utiliser les surplus pour réduire la dette du Québec, ou redoubler les efforts en multipliant et en accélérant les mesures qui visent à nous permettre de réduire les émissions?

Poser la question, c'est un peu y répondre, pour peu qu'on soit convaincu, comme 82 % de la population québécoise, qu'« *il y a urgence d'agir au Québec contre les changements climatiques* » et que « *pour limiter le réchauffement de la planète, il faut réduire immédiatement et drastiquement les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs* » ([Baromètre de l'action climatique 2024](#)).

Il est toutefois théoriquement possible qu'advienne une situation où les émissions du Québec auraient été réduites au-delà des attentes, où les risques liés aux changements climatiques seraient sous contrôle grâce à une économie et des collectivités parfaitement résilientes, et où le fonctionnement du marché du



carbone produirait tout de même des surplus. Auquel cas, évidemment, il pourrait être légitime d'utiliser ces surplus à d'autres fins. Si c'est ce cas auquel a pensé le législateur en rédigeant le projet de loi 7, il faut le préciser dans la loi. C'est indispensable à la fois au maintien de la confiance de la population et des acteurs économiques envers les institutions, et au succès de l'action climatique du Québec.

## Recommandation 2

Assujettir strictement à l'atteinte des objectifs du Québec, tant en matière d'atténuation que d'adaptation aux changements climatiques, la possibilité pour le ministre des Finances, prévue aux articles 140 et 141 du projet de loi 7, de virer à d'autres fins les surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

### Assurer la transparence du Fonds des transports terrestres (FORT) pour éviter de répéter les erreurs du passé

La part des revenus du marché du carbone consacrée à la mobilité durable et plus spécifiquement aux transports collectifs a été drastiquement réduite depuis 2018. En ce sens, Vivre en Ville, comme [plusieurs de ses partenaires](#), verrait d'un très bon œil qu'une part accrue du FECC serve à financer le transport collectif.

Cependant, l'opacité du FORT a été maintes fois dénoncée, [dès 2016](#) lors de la première réforme du Fonds vert, à la suite de critiques sévères du Vérificateur général du Québec. Des efforts ont certainement été faits depuis pour améliorer la reddition de compte quant à l'utilisation des sommes. Néanmoins, comme le soulignait l'Alliance TRANSIT dans son [mémoire prébudgétaire 2024-2025](#) « La nouvelle présentation [comptable du FORT] selon la nature (fonctionnement, transferts, service de la dette, etc.) rend impossible de suivre réellement la distribution des sommes, créant une opacité indésirable, alors que la distinction était bien indiquée jusqu'au rapport annuel 2020-2021 ».

En ce sens, le péril demeure que les sommes transférées au FORT servent, plutôt qu'à soutenir le transport collectif, à financer des actions qui n'ont aucun lien avec la lutte aux changements climatiques. Les récents propos de la présidente du Conseil du Trésor n'ont d'ailleurs pas été particulièrement rassurants à cet égard. Il est donc impératif qu'un engagement formel soit pris pour que les sommes transférées au FORT contribuent directement et uniquement au transport collectif.

## Prévoir les conditions d'utilisation du Fonds des générations à des fins de transition climatique

Inversement, dans le cas où le Québec ne progresserait pas assez vite dans la transition climatique, on peut penser à une mesure budgétaire qui permettrait d'utiliser, par exemple, le Fonds des générations à des fins de transition climatique. Après tout, la dette écologique et le retard d'adaptation constituent eux aussi une dette léguée aux générations futures. Cette piste a notamment déjà été [proposée par le G15+](#).

## Recommandation 3

Prévoir les conditions selon lesquelles il pourrait être justifié d'utiliser le Fonds des générations pour réaliser la transition climatique.



# Le Fonds vert ne peut financer à lui seul la transition climatique

Le budget du Québec, c'est environ 160 milliards \$ par année. Le budget du FECC, c'est environ 1,6 milliard \$ par année. S'il est absolument nécessaire de disposer de fonds dédiés à l'action climatique, il est illusoire de penser qu'avec à peine 1 % du budget de l'État, on peut parvenir à réaliser le colossal défi que constitue la transition climatique.

Pour réussir, autant à atteindre les cibles de réduction des émissions qu'à améliorer la résilience de l'économie et des collectivités face aux changements climatiques, **c'est chaque dollar dépensé par l'État qui doit être mis au service de la transition climatique.**

On exagère un peu, bien sûr. Il faudra toujours payer des personnes pour apprendre aux enfants à lire et à écrire, même dans un monde qui se bat contre la menace climatique. En revanche, la manière dont on construit les écoles nécessaires pour accueillir cette activité essentielle doit bel et bien être revue pour mieux servir les objectifs climatiques. Et c'est le cas de tous les équipements publics, dont la construction doit prévoir, à titre d'exemple:

- la réduction des dépenses énergétiques requises pour construire, entretenir, chauffer et rafraîchir les bâtiments;
- une localisation écoresponsable qui réduise les distances à parcourir et favorise l'usage des modes de transport collectifs, actifs et partagés;
- une gestion de l'eau et des pratiques de verdissement du site et du bâtiment qui contribuent à en faire un îlot de fraîcheur, au bénéfice de la collectivité;
- une utilisation optimale des terrains et des bâtiments, pour réduire les besoins en infrastructures et permettre la protection des milieux naturels périurbains.

En intégrant toutes ces exigences à ses activités régulières, l'État, principal acteur immobilier du Québec, fera ainsi progressivement de tous ses équipements des outils au service de la transition climatique.

Or, il est évident que le FECC n'a pas les moyens de financer la construction de toutes les écoles du Québec, ni même leur réaménagement pour intégrer des mesures climatiques. Ce qu'il faut, c'est donc réviser les programmes fonctionnels et techniques et les programmes de financement de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour qu'ils intègrent des exigences climatiques.

Cette stratégie relève du [principe d'écoconditionnalité](#), dont le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs exprimait, dès 2015, l'intention d'élargir l'application. Le Comité conseil sur les changements climatiques parle, lui, de l'importance de déjouer le verrouillage carbone en évitant de construire des infrastructures qui augmenteraient de façon durable les émissions de gaz à effet de serre – ou, d'une manière générale, les dépenses énergétiques.

## Recommandation 4

Réviser les programmes fonctionnels et techniques et les programmes de financement de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour qu'ils intègrent des exigences de faible empreinte carbone, de sobriété et d'efficacité énergétique et de résilience climatique.



## Mettre l'action gouvernementale au service de l'ambition climatique

L'atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec devrait être une responsabilité partagée entre tous les ministres du gouvernement. Certes, le leadership appartient au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, mais il est tout à fait illusoire de penser qu'il peut atteindre cette cible sans le concours de tous les ministères.

Les ministères et organismes gouvernementaux sont effet à l'origine de nombreuses sources d'émissions. À titre d'exemple, quand le ministère des Transports élargit une autoroute, il stimule l'émission de gaz à effet de serre liée aux déplacements motorisés pour plusieurs décennies, et la consommation d'énergie en transport pour toujours. Quand le ministère de la Santé construit un hôpital dans un site peu accessible, il augmente les émissions à la fois par la construction des infrastructures routières rendues nécessaires pour y accéder, et par les déplacements motorisés qu'il générera. C'est précisément ce dont parle le Comité consultatif sur les changements climatiques lorsqu'il évoque le risque de créer de nouveaux « verrous carbone ».

### Renforcer le pouvoir d'avis du ministre responsable

Pour assurer l'atteinte des cibles climatiques, le ministre responsable de la lutte contre les changements climatiques doit disposer d'un pouvoir d'avis et de recommandation aux autres ministères et organismes publics.

Ce pouvoir doit être plus fort que celui qui lui est actuellement conféré par l'article 10.1 de la Loi sur le ministère de l'Environnement et du Développement durable, dont la pleine application est peut-être limitée par la définition qu'il fait de la « lutte contre les changements climatiques » dans son deuxième alinéa. Ce pouvoir pourrait également être renforcé par la détermination de cibles et de feuilles de route sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (voir la deuxième section de ce mémoire).

#### Recommandation 5

Renforcer le pouvoir d'avis et de recommandation du ministre responsable de la lutte contre les changements climatiques aux autres ministères et aux organismes publics en vue de s'assurer de leur contribution à l'atteinte des cibles.

### Évaluer et publier les effets des décisions gouvernementales sur le climat

Pour mettre l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux au service de la lutte contre les changements climatiques, il faut assujettir chacune des décisions stratégiques et budgétaires de l'État à une analyse rigoureuse de ses impacts climatiques, et en diffuser les résultats. Cela passe par de nouvelles obligations dans les mécanismes de prise de décision.

À titre d'exemple, le mémoire remis au conseil des ministres avant l'analyse d'une politique, d'un règlement ou d'un projet majeur devrait inclure une estimation des émissions de gaz à effet de serre directement ou indirectement associées. La diffusion de cette estimation permettra d'éclairer le débat public et de soutenir une prise de décision solide et objective.

#### Recommandation 6

Assujettir chacune des décisions stratégiques et budgétaires de l'État à une analyse rigoureuse de ses impacts climatiques, via une grille d'analyse dont les résultats seront rendus publics.



# Les cibles à viser

La confiance envers la stratégie climatique du Québec repose sur la détermination d'une trajectoire de réduction des émissions claire et prévisible.

## Une mise en contexte claire

Le document de consultation met bien en contexte la révision de la cible:

- la nouvelle cible ne peut pas être inférieure à 37,5 % en-dessous de 1990;
- les avancées scientifiques réalisées depuis l'Accord de Paris recommandent aux pays développés à fixer une cible plus ambitieuse;
- les mesures identifiées jusqu'ici permettent d'atteindre 65 % de l'objectif de réduction des émissions d'ici 2030 sur le territoire du Québec;
- le 35 % restant doit être atteint via des actions en développement (2 % à 7 %) et via l'achat de crédits à l'extérieur du Québec dans le cadre du SPEDE (28 % à 33 %);
- cette répartition entre réductions internes et externes correspond à la répartition estimée en 2015 lors de l'établissement de la cible de -37,5 %.

## Une analyse économique rassurante

En ce qui concerne les conséquences économiques de la stratégie climatique, le document de consultation estime que:

- réaliser 65 % de l'objectif de réduction des émissions sur le territoire du Québec serait **bénéfique pour l'économie**, en conduisant à une hausse du PIB réel de 700 millions de dollars par rapport à un scénario hypothétique de désengagement;
- réaliser 70 % de l'objectif de réduction sur le territoire du Québec aurait un **effet neutre** sur le PIB;
- réaliser plus de 70 % de l'objectif de réduction sur le territoire du Québec aurait un **effet négatif** sur le PIB, pouvant atteindre 9 milliards de dollars dans le cas d'une réalisation interne de 100 %.

Cette analyse est incomplète (elle ne tient pas compte des cobénéfices de l'action climatique) et incertaine (elle dépend notamment des décisions de la Californie, partenaire du Québec dans le marché du carbone), mais elle présente toutefois un caractère rassurant: **agir pour le climat n'est pas un frein au développement économique du Québec**, au contraire.

## Demeurer un partenaire fiable et un gouvernement responsable

Vivre en Ville collabore depuis de nombreuses années autant avec le milieu municipal qu'avec des acteurs privés et leurs regroupements. Notre participation au [G15+](#), notamment, nous a permis de prendre pleinement conscience de la nécessité, pour les acteurs économiques, d'évoluer dans un monde prévisible. Les changements climatiques constituent évidemment une grande menace pour ce besoin de prévisibilité. Mais une attitude hésitante en matière d'action climatique peut, elle aussi, constituer un facteur de déstabilisation.

Il est donc crucial que le gouvernement du Québec, en tant que partenaire du milieu économique et responsable de mettre en place un contexte le plus prévisible possible, fasse preuve de constance.



La même analyse prévaut en matière de relations internationales. L'action climatique repose pour l'essentiel sur des ententes volontaires entre pays souverains qui doivent s'entendre sur des feuilles de route partagées. Cela implique une confiance mutuelle qui s'accommode mal de reculs voire de désertions, comme le montre d'ailleurs très bien la situation actuelle, où les atermoiements des États-Unis durant la dernière décennie ont considérablement compliqué le bon fonctionnement de la diplomatie climatique.

L'avis du Comité consultatif sur les changements climatiques, de même que le document de consultation, expliquent bien pourquoi le Québec devrait se fixer, pour 2030, une cible plus exigeante que 37,5% en-dessous du niveau de 1990, et en quoi cette augmentation des exigences est hasardeuse à opérationnaliser.

Vivre en Ville se rallie donc à la lecture de la situation que font autant le ministre de l'Environnement que le Comité consultatif sur les changements climatiques:

- les scientifiques plaident pour rehausser l'ambition de la cible de réduction;
- le retard pris dans la mise en place de mesures structurantes et la proximité de l'horizon 2030 réduisent les possibilités d'infléchir la trajectoire de réduction des émissions autant que ce serait nécessaire;
- plusieurs entreprises québécoises sont déjà affectées par le contexte économique actuel;
- rehausser la cible pour 2030 pourrait pousser à adopter des mesures efficaces à court terme, mais peu structurantes à long terme, nuisant ainsi à l'atteinte ultérieure de la carboneutralité.

De par la loi, la cible de réduction ne peut être inférieure à 37,5 %. En repousser l'échéance réduirait à néant la crédibilité du Québec comme partie prenante auto-déclarée à l'Accord de Paris. Surtout, cela enverrait au milieu économique un message catastrophique et reviendrait à changer les règles du jeu au beau milieu de la partie, pénalisant ainsi les entreprises qui ont investi dans la réduction de leurs émissions.

Vivre en Ville se rallie donc à la recommandation du Comité consultatif sur les changements climatiques, soit de maintenir l'échéance de 2030 pour la cible de réduction de 37,5 % par rapport à 1990. Comme le comité, Vivre en Ville recommande de viser une fourchette de réduction de 37,5 % à 45 % pour éviter une pente trop abrupte au-delà de l'horizon 2030.

## **Recommandation 7**

Maintenir l'échéance de 2030 pour la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre prévue par la Loi sur la qualité de l'environnement, et viser une fourchette de réduction de 37,5 % à 45 % par rapport à 1990 pour éviter une pente trop abrupte au-delà de l'horizon 2030.



# Accélérer l'atteinte de la carboneutralité et fixer des cibles intermédiaires

Si le Québec peut reconnaître le contexte économique et politique difficile actuel pour ne pas fixer d'emblée une cible plus ambitieuse pour 2030, il doit aussi prendre acte de la réalité climatique. Maintenir une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris implique d'accélérer la réduction des émissions. Si cela ne se fait pas avant 2030, cela doit se faire après.

Comme le mentionnait Vivre en Ville en 2009 dans son mémoire sur la cible de réduction des émissions du Québec pour 2020, « *Ce serait génial de pouvoir négocier avec le climat, mais c'est impossible* » (Anthony Cary, British High Commissioner to Canada, Ottawa – traduction libre).

Vivre en Ville appuie donc la recommandation du Comité consultatif sur les changements climatiques de planifier une atteinte de la carboneutralité en 2045.

## Recommandation 8

Planifier l'atteinte de la carboneutralité en 2045.

De plus, dans le même objectif de prévisibilité et pour être en mesure de suivre la progression et d'ajuster au besoin les actions, il apparaît nécessaire de fixer des cibles intermédiaires. L'Accord de Paris et les négociations climatiques invitent d'ailleurs les parties à déterminer de nouveaux objectifs pour chaque tranche de cinq ans. Pour s'y conformer, le Québec devrait fixer dès maintenant une cible de réduction à l'horizon 2035. Établir également une cible pour 2040 permettrait de jalonner clairement la trajectoire vers la carboneutralité, la rendant plus prévisible.

## Recommandation 9

Fixer dès maintenant des cibles intermédiaires de réduction nette des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 de 60 % en 2035 et de 78 % en 2040.

## Se donner des cibles sectorielles

Les ententes internationales en matière d'action climatique portent généralement sur la détermination d'une cible globale de réduction. Pour mettre en place une transition climatique efficace, chaque « partie » devrait toutefois détailler les cibles à atteindre, à la fois dans le temps – en se donnant des cibles intermédiaires – et par secteur d'émission.

Comme le soulignent le Comité consultatif sur les changements climatiques, les cibles sectorielles :

- favorisent une **planification** cohérente;
- servent au **suivi** régulier des trajectoires;
- soutiennent une plus grande **mobilisation** des parties prenantes;
- permettent un **arbitrage** conscient entre les mesures de réduction des émissions à court terme, et celles qui entraînent à court terme une augmentation des émissions, mais soutiennent une réduction durable et plus importante à moyen terme.



Le Québec suit depuis des années l'évolution de son bilan carbone, secteur par secteur. L'élaboration de feuilles de route sectorielles découle naturellement de ce suivi sectoriel, et favorisera la mobilisation de chaque ministère dans la transition climatique.

Vivre en Ville appuie donc la recommandation du Comité consultatif sur les changements climatiques d'adopter, pour chaque grand secteur et sous-secteur d'émission, des cibles de réduction dont l'atteinte s'appuiera sur des feuilles de route sectorielles.

## Recommandation 10

Pour chaque grand secteur et sous-secteur d'émission, incluant le secteur Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (ATCATF), adopter des cibles de réduction sectorielles et élaborer des feuilles de route sectorielles.

### Exemple du déploiement d'une cible sectorielle en bâtiment

Le Groupe de travail Bâtiment du Partenariat Climat Montréal recommande la fixation d'une cible et l'établissement d'une feuille de route sectorielle dans son [rapport Rénover et bâtir mieux \(2023\)](#). Ce rapport recommande notamment de:

- Fixer des jalons intermédiaires et confirmer à 2040 l'horizon de temps pour atteindre zéro émission nette (énergie opérationnelle) ([annonce gouvernementale à la COP29](#) : encadrement du gaz naturel dans le secteur des bâtiments);
- Fixer des objectifs de réduction de la consommation d'énergie associés;
- Fixer des objectifs de rénovation écoénergétique (décarbonation du système de chauffage + amélioration de l'enveloppe, portes et fenêtres);
- Suivre le rythme de rénovation des bâtiments existants en priorisant les grands émetteurs;
  - Bâtiments commerciaux
  - Grands bâtiments résidentiels
  - Sans oublier les 4 millions de logements, qui collectivement peuvent égaler de grands émetteurs
- Comptabiliser les émissions générées par le cycle de vie des nouvelles constructions et projets de rénovation.

Ces objectifs seraient associés aux futures cotes en préparation par le gouvernement dans le cadre de règlements de la [Loi sur la performance environnementale des bâtiments](#).



# Favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du Québec

Le document de consultation explique bien qu'il est actuellement moins coûteux, pour les entreprises et la société québécoise, d'acheter sur le marché du carbone des droits d'émissions à l'extérieur du Québec, plutôt que de transformer les pratiques pour réduire les émissions sur notre territoire. C'est toutefois une analyse fragile, risquée et qui n'est valable qu'à court terme. D'une part, parce que la situation pourrait changer sans que le Québec ait la moindre prise dessus, selon les orientations prises par notre partenaire californien.

D'autre part, parce qu'il faudra bien, tôt ou tard, avoir atteint la carboneutralité. Comme l'explique bien le document de consultation, à ce moment-là, le plafond d'émissions sera au niveau le plus bas possible et il ne sera plus possible d'acheter le moindre crédit carbone sur le marché. **Il est difficile de prédire à quel moment l'achat des crédits va commencer à coûter plus cher que les efforts permettant de réduire les émissions, mais ce qui est sûr, c'est que ce moment va arriver.**

Plus nous retardons la réduction de nos émissions en « profitant » des aubaines du marché du carbone, plus nous risquons, telle la cigale de la fable, de nous trouver dépourvu quand l'hiver sera venu.

Pour éviter aux entreprises et à la société québécoise de se retrouver prises au piège, le gouvernement doit adopter avec sérieux et constance deux approches complémentaires:

- ne pas reculer sur l'échéance de 2030, et fixer rapidement une échéance officielle pour l'atteinte de la carboneutralité, ainsi que des cibles intermédiaires. Ceci, afin de continuer d'assurer un cadre prévisible, propice à des choix économiques le plus responsables et efficaces possibles;
- favoriser l'atteinte d'une proportion importante de réduction d'émissions sur le territoire du Québec, en intensifiant la mise en œuvre du Plan pour une économie verte.

## Recommandation 11

Intensifier la mise en œuvre du Plan pour une économie verte pour favoriser l'atteinte d'une proportion importante de réduction d'émissions sur le territoire du Québec.



# L'approche à adopter

La confiance envers la stratégie climatique du Québec passe aussi par une approche sensible au vécu citoyen et coordonnée avec les autres stratégies gouvernementales, en particulier l'approche énergétique.

## Soutenir les réductions d'émissions qui ont un effet positif sur la qualité de vie

### Arrêter de se concentrer uniquement sur le coût à la tonne

Dans une perspective de transition écologique et sociale, toutes les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne se valent pas. Certaines apportent, en plus d'un bilan carbone allégé, des avantages en matière d'amélioration de la qualité de vie, de la santé, de la prospérité, etc.

À titre d'exemple, la réduction des émissions en transport grâce à des distances raccourcies ou au transfert vers des modes de transport actifs ou collectifs est associée à de nombreuses retombées positives. Le document de consultation évoque l'amélioration de la qualité de l'air, un important déterminant de la santé, mais il y en a bien d'autres: augmentation de l'activité physique et réduction de la sédentarité, réduction de la dépendance et de l'isolement des personnes âgées, amélioration de la sécurité routière, réduction des coûts de la congestion, etc.

Réduire les émissions des secteurs du transport et des bâtiments en transformant les milieux de vie, en plus d'être bon pour le climat, c'est bon pour le portefeuille des Québécoises et des Québécois, et c'est également bon pour leur santé, leur qualité de vie, la protection des écosystèmes, la vitalité des rues commerciales et même pour alléger le budget de construction et d'entretien des infrastructures publiques.

De plus en plus de spécialistes de l'action climatique recommandent de ne pas se limiter au « coût à la tonne évitée », et de **systematiser l'analyse des cobénéfices** (ainsi que celle des potentielles retombées négatives) dans la priorisation des investissements climatiques.<sup>123</sup>

C'est un sujet qui intéresse particulièrement Vivre en Ville, dont la spécialité est la conception de milieux de vie qui répondent aux besoins de la population sans compromettre la capacité des écosystèmes. En effet, comme le soulignait en 2019 le rapport du groupe de travail Aménagement du territoire et adaptation, « *aucun levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne présente autant de cobénéfices que l'aménagement du territoire* » ([Rapport final du Groupe de travail Aménagement du territoire et adaptation](#) remis dans le cadre des travaux d'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques 2020-2030).

#### Recommandation 12

Multiplier et intensifier les mesures permettant à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'obtenir des cobénéfices en matière de santé, de qualité de vie, de prospérité.

<sup>1</sup> Urge-Vorsatz, Diana, Sergio Tirado Herrero, Navroz K. Dubash et Franck Lecocq (2014) « *Measuring the Co-Benefits of Climate Change Mitigation* » *The Annual Review of Environment and Resources*. 39:549-582 (page 574)

<sup>2</sup> Winkelman, Steve (2020) [The Case for Net Cost per Tonne CO2 \(Total Return on Investment\)](#)

<sup>3</sup> Geoffron, Patrice et Benoît Leguet (2020) *Co-bénéfices environnementaux et sanitaires de l'action publique : it's (also) the economy, stupid!* (Page 2)



## Assurer l'abordabilité de la transition climatique grâce à l'aménagement du territoire

Comme le démontrent divers sondages cités ci-haut, de même que la vaste majorité des avis exprimés lors de cette consultation, la population québécoise adhère au respect des engagements du Québec en matière d'environnement. Il n'en demeure pas moins que certaines mesures climatiques sont impopulaires et qu'il existe un certain risque que l'adhésion s'érode, dans un contexte de hausse du coût de la vie et de reculs au sud de la frontière et dans le reste du Canada.

Un des meilleurs gage d'adhésion à la nécessaire transition climatique, c'est d'offrir des alternatives abordables aux Québécoises et au Québécois. Développer des alternatives de transport durables et décarbonées dans toutes les régions du Québec, par exemple.

Pour favoriser à la fois l'abordabilité en habitation, la réduction des émissions et une meilleure résilience climatique, notre partenaire californien a mis en place le programme « Habitation durable et collectivités viables » ([Affordable Housing and Sustainable Communities](#)), financé à même le marché du carbone. Intégrer les aspects d'aménagement urbain, d'abordabilité et de climat est une approche largement appuyée [par la société civile québécoise](#), et qui suscite également l'appui du [milieu municipal](#).

Le programme Accélérer la transition climatique locale, qui soutient les municipalités dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans climat, pourrait être bonifié par des mesures visant spécifiquement de soutenir l'aménagement de milieux de vie sobres en carbone et résilients aux aléas climatiques.

### Recommandation 13

Financer le développement de milieux de vie durables et résilients qui favorisent l'abordabilité en habitation et en transport.

### L'aménagement du territoire et la transformation des milieux de vie, leviers structurants de la transition climatique

Vivre en Ville détaille dans de nombreuses publications et autres outils de diffusion le rôle potentiel de l'aménagement du territoire dans la transition climatique et énergétique, d'une part pour **réduire les émissions et la consommation d'énergie** (particulièrement dans le secteur des transports et celui des bâtiments), et d'autre part pour **améliorer la résilience des collectivités**.

Le travail de Vivre en Ville a porté tant sur les mesures concrètes, à l'échelle des municipalités et des promoteurs immobiliers, que sur les approches permettant de les concrétiser, ainsi que sur les politiques publiques nécessaires pour les soutenir. Parmi les ressources utiles à consulter pour explorer ce sujet:

- *Pour un Québec libéré du pétrole en 2030*. [Changer de direction: chantier Aménagement du territoire et transport des personnes](#) (2011)
- [Planifier pour le climat](#): intégrer la réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports à la planification en aménagement et en urbanisme (2019)
- Sur la plateforme [Carrefour](#), les 110 propositions réunies sous le thème [Climat, environnement et verdissement](#)



# Intégrer transition climatique et transition énergétique

Alors que la politique énergétique de 2016 visait une augmentation de 25 % de la part des énergies renouvelables, celle-ci a progressé seulement de 8 % en 10 ans. Cette faible performance, observée malgré un développement important en particulier des parcs éoliens, s'explique par l'augmentation continue de la consommation totale d'énergie au Québec.

Ainsi, notre consommation de produits pétroliers continue d'augmenter (33 % de l'énergie primaire consommée selon l'État de l'énergie 2025, p.8) alors que l'objectif est d'en réduire la consommation de 40 % en 2030, par rapport à 2013.

On ne peut pas parler de transition climatique sans parler de transition énergétique, et celle-ci doit mettre pleinement à profit tous ses leviers :

- la sobriété énergétique (réduire les distances parcourues, réduire les espaces à chauffer, etc.);
- l'efficacité énergétique (éviter les déperditions, choisir les meilleurs systèmes);
- le remplacement par des énergies moins polluantes, qui ne doit être considéré que comme une voie ultime, sous peine d'entraîner un effet rebond de la consommation.

Alors qu'Hydro-Québec prévoit d'investir 200 milliards \$ en une décennie et de doubler sa production d'ici 2050 pour répondre à la trajectoire actuelle du Québec, la production supplémentaire d'électricité renouvelable coûte nettement plus cher (presque quatre fois) à produire que le bloc patrimonial ([Pineau, 2025](#)). Les mesures d'efficacité énergétique coûtent en moyenne trois fois moins cher à mettre en œuvre que le développement de nouvelles sources d'approvisionnement en électricité ([Hydro-Québec, 2025](#)).

Intégrer la transition climatique et la transition énergétique en misant sur une véritable stratégie d'économie d'énergie grâce à des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique constituerait donc une manne pour l'économie québécoise. Non seulement cela permettrait d'atteindre la carboneutralité à moindre coût, mais de plus, les éventuels surplus de production énergétique renouvelable constitueraient dès lors des ressources exportables.

L'élaboration en cours du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE), qui devra inclure des scénarios [sobriété énergétique](#) et d'efficacité énergétique, constitue l'occasion d'agir en ce sens.

Au cours des prochaines années, l'électrification des transports est le secteur qui accaparera la plus grande part de la croissance de la demande en électricité ([Hydro-Québec, 2023](#)). Paradoxalement, le Québec n'a à ce jour aucune stratégie d'économie d'énergie en transport, contrairement aux autres secteurs qui ont été intégrés à la Feuille de route en efficacité et sobriété énergétique ([PMO du PEV, 2025, p.23](#)).

En transport, économiser de l'énergie passe par une panoplie de mesures de mobilité durable ou d'aménagement du territoire. Or, comme l'a démontré l'Alliance TRANSIT dans son mémoire lors de la présente consultation, la mobilité durable n'est plus un pilier de la politique climatique québécoise. Vivre en Ville joint sa voix à ses nombreux partenaires membres de cette alliance qui appellent à corriger le tir.

## Recommandation 14

Intégrer transition climatique et transition énergétique en misant sur une véritable stratégie d'économie d'énergie dans tous les secteurs, en particulier dans le secteur des transports, secteur actuellement dans l'angle mort de la stratégie de sobriété et d'efficacité énergétique.



## Utiliser à leur plein potentiel les leviers non budgétaires

Le document de consultation illustre, à travers le scénario hypothétique de désengagement, ce qu'il en coûterait de réduire les émissions de gaz à effet de serre sans marché du carbone ni utilisation de leviers de type réglementaire ou fiscal.

En plus des leviers budgétaires, qui favorisent l'atteinte de réduction grâce à des subventions, il est essentiel de mettre à profit l'ensemble des leviers à la disposition de l'État: réglementation, écoconditionnalité, écofiscalité, etc.

En 2019, en amont de l'élaboration du Plan pour une économie verte, une [grande consultation ministérielle](#) avait mobilisé durant plusieurs mois une centaine de spécialistes, scientifiques, représentants du monde municipal, de la société civile et de la jeunesse. L'un des mandats donné aux cinq groupes de travail formés était de « *définir les outils en place, disponibles et à instaurer* » pour réaliser la transition climatique, aussi bien financiers que non financiers, comme les lois, règlements, politiques et pratiques gouvernementales ou l'écofiscalité. Un retour dans les rapports de ces groupes permet de constater que certains des outils proposés il y a cinq ans ont commencé à être mis à profit. Il reste à les utiliser tous pleinement!

### Recommandation 15

En plus des leviers financiers disponibles notamment grâce au FECC, mettre à profit les leviers non financiers tels que les lois, règlements, politiques et pratiques gouvernementales, ainsi que l'écofiscalité, pour soutenir la transition climatique.



# Faire de la transition climatique un véritable projet de société

Autant le document de consultation que l'avis du Comité conseil sur les changements climatiques soulignent qu'au-delà de son caractère nécessaire, la transition climatique peut aussi constituer un projet de société mobilisant. Plus que d'autres, en raison notamment de l'hydroélectricité dont il dispose, le Québec peut saisir ce défi pour devenir une société plus efficace et plus prospère, propice à l'épanouissement de tous et toutes, à la qualité de vie et à la santé des personnes et des écosystèmes.

Un mot sur l'équité: on entend parfois qu'augmenter les coûts de l'énergie pénalise les plus vulnérables. C'est vrai en théorie. Mais dans les faits, c'est surtout aux riches que profitent les bas coûts énergétiques, car ils consomment davantage d'énergie. **Les spécialistes soulignent que les plus pauvres sont à la fois moins responsables et plus vulnérables face aux changements climatiques.** La transition climatique est donc aussi un projet de réduction des inégalités. Bien sûr, prévoir l'atténuation des conséquences des mesures prises sur les plus vulnérables est une approche recommandée.

Un mot sur le calendrier. La lecture du document de consultation, comme celle de l'avis du Comité conseil sur les changements climatiques, donnent une furieuse envie de revenir 15 ans en arrière pour mettre en place, dès 2010, des mesures structurantes en vue de l'atteinte de la carboneutralité dans de meilleures conditions. **Si le 1,8 milliard \$ avait été investi dans des mesures structurantes, entraînant année après année des réductions d'émissions récurrentes, plutôt que d'être utilisé à d'autres fins, où en serait le bilan du Québec?** Ce retour dans le temps n'est pas en notre pouvoir. Mais nous pouvons, nous devons tout faire pour éviter que dans 15 ans, les personnes qui seront à notre place autour de la table, à l'occasion d'une nouvelle consultation sur la cible de réduction, n'aient pas exactement le même regret que nous.

On l'a souligné en introduction: les Québécois et les Québécoises adhèrent fortement à la nécessaire transition climatique. Pour maintenir cette adhésion, il faut continuer d'en parler avec confiance et constance. Une consultation comme celle à laquelle vous nous avez invité peut encore renforcer l'adhésion et la confiance de la société civile envers la stratégie gouvernementale. C'est notre souhait.

Pour cela, nous insistons sur trois points précis, où la confiance indispensable à la nécessaire transition climatique peut se gagner, ou se perdre:

1. Le financement de l'action climatique
2. Les cibles à viser
3. L'approche à adopter

Pour finir, nous remercions la commission pour son écoute et l'assurons de l'engagement de Vivre en Ville à soutenir la mise en œuvre d'une transition climatique efficace et porteuse de nombreux bénéfices pour le Québec.





**VIVRE EN VILLE**  
la voie des collectivités viables

[info@vivreenville.org](mailto:info@vivreenville.org) | [vivreenville.org](http://vivreenville.org) | [twitter.com/vivreenville](https://twitter.com/vivreenville) | [facebook.com/vivreenville](https://facebook.com/vivreenville)

■ **QUÉBEC**

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT  
FRÉDÉRIC BACK  
870, avenue De Salaberry, bureau 311  
Québec (Québec) G1R 2T9  
T. 418.522.0011

■ **MONTRÉAL**

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480  
Montréal (Québec) H2X 3V4  
T. 514.394.1125

■ **GATINEAU**

200, boulevard Saint-Joseph  
Gatineau (Québec) J8Y 3W9  
T. 819.205.2053